

Les subsides

deux chambres différentes, d'avoir deux options. Cela me rappelle un peu ce qui se passe au Manitoba. Des gens ici font semblant de voter en faveur d'une minorité manitobaine, franco-manitobaine, tandis que là-bas, les mêmes conservateurs sont dans la rue pointant du doigt ces mêmes Franco-manitobains qui ne sont qu'une petite poignée d'individus. C'est le même genre de politique ambiguë, pour ne pas utiliser d'autres termes, que ces gens essaient de vendre dans le reste du pays.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député dans son élan oratoire, mais je lui rappelle que la motion présentement devant la Chambre n'a absolument rien à faire avec la politique ou l'application de la loi sur les langues officielles dans le pays. Je lui demande de revenir au sujet présentement devant nous qui est la loi de l'impôt sur le revenu.

● (1650)

M. Gimaïel: Monsieur le Président, vous savez, des jeunes députés sont brûlants et il y a des choses qui nous affectent tellement, des comportements que l'on trouve bizarres et que l'on veut exprimer. Vous savez, moi ce qui me regarde, mon travail comme député, je l'interprète et je l'ai dit souvent, comme étant ici pour représenter une population qui est celle de la circonscription de Lac-Saint-Jean qui m'a élu, et pour justement m'assurer du fait que cette population est traitée équitablement par le gouvernement canadien, par les fonctionnaires canadiens. Dans ce rôle, monsieur le Président, il m'est arrivé régulièrement d'avoir à travailler avec le ministère du Revenu, il m'est arrivé régulièrement de défendre des gens. Encore ce matin, un exemple typique qui a pu se passer parce qu'un papier ne s'est pas rendu à temps, le salaire d'un de mes commettants a été saisi. Par un coup de téléphone où j'ai pris la responsabilité de jurer que le papier était dans la poste et en route, ce qui est le cas, la paye dudit commettant a pu être débloquée, il a reçu son salaire. C'est normal, c'est le rôle d'un député et si effectivement, le commettant n'a pas fait parvenir ladite formule prouvant qu'il avait droit à son rabatement d'impôt, il sera saisi en cours de route, et c'est normal. Tous les Canadiens qui ont à payer un impôt se doivent de le payer.

Nous sommes ici comme députés de ceux dont l'impôt est perçu à la source par le gouvernement canadien. A ce moment-là, le paiement se fait de façon régulière, chaque fois qu'il sort une paye, il y a un montant qui est dévolu au gouvernement canadien, qui lui en fait la redistribution. Il est évident qu'il y a des personnes qui ne répondent pas à ce système de la taxation à la source. Ces personnes doivent faire leur déclaration d'impôt, doivent être soumises à des vérifications lorsque les auditeurs pensent que, dans un cas précis, la personne n'a pas droit ou n'a pas eu droit à des déductions qu'elle a prises ou encore a omis de faire sa déclaration d'impôt. Il est évident que dans l'application d'une dite loi, il peut se passer des erreurs, il peut advenir même, ce qui est très humain, des cas où il y a des conflits d'intérêts entre personnes ou des conflits de personnalités même entre un percepteur et un commettant. C'est là que notre rôle intervient. Et c'est là que les députés conservateurs devraient agir. Non pas s'en venir ici, en Chambre, attaquer le principe même, le principe fondamental de ce qui nourrit les provinces à partir de notre Constitution, attaquer le principe que le gouvernement canadien est le percepteur des impôts.

C'est tellement facile de pointer à peu près, de tirer sur n'importe qui et d'essayer de faire croire que le ministère de Revenu sert comme outil politique. Je trouve cela un peu aberrant étant donné la volonté qu'a démontrée ce gouvernement, soit par le ministre des Finances ou par le ministre du Revenu, par les années passées, par exemple, en conservant l'indexation au niveau de la taxation. Ce sont toutes sortes d'avantages dont les Canadiens jouissent au niveau de l'impôt fédéral, par exemple, qu'ils n'ont pas dans la province de Québec au niveau de l'impôt provincial, justement parce que ce gouvernement a le souci de répondre aux besoins de la population.

Et vous savez, monsieur le Président, quand j'attaque l'ambiguïté de pensée de l'opposition officielle, et j'y reviens, si, effectivement, les provinces, les gouvernements provinciaux en place et les gouvernements conservateurs en place, à commencer par celui de l'Ontario qui est tout de même un gouvernement qui a juridiction sur 9 millions de personnes ou plus, si ces gouvernements pensent que le gouvernement canadien n'est pas un bon percepteur, qu'ils le disent! Si mes collègues ont une preuve en main qu'effectivement le gouvernement canadien est un mauvais percepteur, qu'ils le disent! Si cette preuve leur a été donnée par le gouvernement ontarien ou tout autre, qu'ils le démontrent; nous étudierons les possibilités.

Le ministre, ce matin, a dit: «D'accord. Il y a des prétentions à l'effet que des irrégularités pouvaient être commises, et que le traitement ne serait pas équitable. D'accord.» Il a posé le geste qu'un ministre responsable devait poser. Il a demandé à ce qu'une enquête soit faite, à ce qu'une étude soit effectuée sur la façon dont la perception de l'impôt se fait, et le résultat: s'il demande des changements, ils seront apportés. Et ce rôle que joue le ministre du Revenu, aujourd'hui, devant nous, en le disant publiquement, en ne se gênant pas pour répondre à ce qui lui a été demandé, c'est le même rôle que lui, entre autres, et beaucoup de fonctionnaires du ministère ont toujours joué. Et ce que, moi, j'ai toujours apprécié de la part du ministère du Revenu du Canada, c'est que, quand des gens leur ont donné signe de vie, quand des gens répondent aux demandes du ministère, il y a toujours place pour la négociation; il y a toujours place pour l'entente, à moins d'une démonstration de mauvaise volonté de part ou d'autre. Et, à ce moment-là, les tribunaux sont là.

Il y a peut-être des problèmes quelconques avec la loi de l'impôt sur le revenu. Il est possible que certains articles de la loi puissent demander à être amendés. C'est évident; moi-même, je suis conscient du fait que les coûts, souvent les coûts judiciaires, ou les frais judiciaires pour une personne qui doit aller se défendre lorsque l'impôt lui impute une redevance d'un tel montant sont souvent élevés. C'est un des handicaps avec lesquels les Canadiens ont à vivre et peut-être que le temps nous permettra de corriger tout cela. Mais de là à pointer du doigt l'organisme, c'est toute une différence parce que l'organisme est celui dont la responsabilité permet au gouvernement et à d'autres gouvernements de répondre aux besoins des Canadiens d'abord et avant tout.

Et les cas particuliers, et j'espère que mes collègues du Parti conservateur, les miens, pour plusieurs, font à peu près comme moi; ils travaillent régulièrement avec le ministère à régler les problèmes de leurs commettants; j'espère que mes collègues